

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee | Numéro de permis 2011072 | Date d'inspection Le 26 mars 2025 | |
| Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville | | Numéro de téléphone (506) 625-0733 | |
| Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- Ratio est respecté durant la visite
- Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu, les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
- Révision et explication du formulaire de rapport d'incident lorsque survient un incident devant être signalé, il fut clarifié lesquels des incidents qui se doivent d'être rapportés et également le fait que ce rapport doit être envoyé au Ministère dans les 24heures suivants l'incident et une copie est donné au parent
- Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie
- Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement
- La collation est servie aux enfants en fin de journée durant les journées scolaires.
- Lorsque la météo le permet, une période de jeux extérieurs est présente durant la journée scolaire.
- Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
- Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
- L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde.

Observations : Les enfants ont fait arriver à la halte, ils sont entrés en période de jeux libres. Une invitation d'activité était préparée pour les enfants dès leurs arrivées dans le local. Certains font des constructions avec des gros blocs, d'autres font de la peinture et un troisième groupe fait des « fuse beads ». Par suite de la période de jeux libres, la collation sera servie.

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Noëlla LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mars 2025

Date